

Centre Intercommunal d'Action Sociale TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

CONSEIL ADMINISTRATION

DELIBERATION N° 2024-08

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Objet : Vote du budget primitif 2024 du CIAS, du budget primitif du Foyer Logement 2024 et du budget primitif de l'EHPAD-Résidence du Moulin 2024

Nombre de membres : En exercice : 25

Présents : 15

Pouvoirs : 6

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

Votants :	21	Pour :	21	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-quatre, **le onze avril 2024** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président**.

Délégués présents : BLEUZE Michel, BORGES Marielle, BRIDE Marcel, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, MOREL Patrice, PARIS Robert, PONSOT Pauline, PUGET GINETTE, RENAUX Marie-Louise, RUDE Bernard, SCHAEFFER Catherine.

Excusés : BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, SARRAN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir : BEVING Christophe à BLEUZE Michel, CLOSCAVET Marie-Claude à RENAUX Marie Louise, GRAS Françoise à MOREL Denis, PANSERI Marianne à MOREL Alain, PROST Philippe à LUSSIANA Eddy, ROTA Josiane à ETCHEGARAY Josiane

Secrétaire de séance : RUDE Bernard.

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant l'équilibre budgétaire du budget du CIAS, du budget du Foyer Logement.

et le déficit du budget de l'EHPAD-Résidence du Moulin :

- En hébergement, budget de 986 214,00 avec un déficit prévisionnel de 108 597,92
- En dépendance, budget de 351 939 avec un déficit prévisionnel de 101 589,00
- En soins : budget de 771 150 avec un excédent prévisionnel de 26 300,00

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER tel qu'annexés à la présente délibération le Budget Primitif 2024 du CIAS, le budget primitif 2024 du Foyer Logement et le budget primitif de l'EHPAD-Résidence du Moulin 2024.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,
Denis MOREL

